

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Melle Gaëlle POUSTOMIS ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Étaient Excusés représentés : Mme Mélanie BOCCALON représentée par Monsieur Jean-François COMBELLES et Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Madame Dominique GODOT RAMADE.

Étaient Excusés : Mme Pauline MARCOU-MADER

Monsieur CAMP Daniel a été nommé Secrétaire de Séance

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal de 7 janvier 2022 ;
- 2 - Approbation du Compte de gestion 2021 de la Commune
- 3 - Approbation du Compte Administratif 2021 de la Commune ;
- 4 - Délibération DETR Équipements sportifs ;
- 5 - Délibération DETR Imperméabilisation coupole observatoire ;
- 6 - Délibération DETR Isolation phonique école de la Sigourre ;
- 7 - Délibération DETR Réfection toiture école Saint Martin ;
- 8 - Cession chemin des Galinières ;
- 9 - Adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion du Tarn ;
- 10 - Avis enquête publique GRANITARN ;
- 11 - Voirie – constitution d'un groupement de commandes avec la 3CT ;
- 12 - Questions diverses.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande de délibération émanant de la communauté de communes Centre Tarn relative à la commande groupée de voirie. Il propose de rajouter ce point à l'ordre du jour. Personne ne s'y opposant ce point est rajouté à l'ordre du jour.

20 h 36 arrivée de Madame Claude HUET, Conseillère municipale.

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 janvier 2022

Le procès-verbal du Conseil municipal du 7 janvier 2022 est approuvé à la majorité. Messieurs Alain JAME et Raoul de RUS, Conseillers municipaux, votent contre le procès-verbal. Monsieur de RUS explique qu'il n'a pas eu le temps de lire le document en raison de son envoi tardif. Il rajoute que sa rédaction n'est pas conforme à la réalité des débats.

20h45 Arrivée de Madame Marie-Line CLUZEL.

Monsieur le Maire explique qu'en l'absence des membres du personnel administratif dédié, le procès-verbal n'a été adressé que le mardi 1^{er} février 2022.

2 – Approbation du Compte Administratif 2021 de la Commune

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'inverser dans l'ordre du jour l'approbation du Compte de Gestion et l'approbation du Compte Administratif afin de respecter la procédure.

Dans un premier temps, Madame Marie-Claude ROLLAND, Adjointe au Maire en charge des finances, présente à l'Assemblée le détail des lignes de la section de fonctionnement du Compte Administratif. Monsieur le Maire rappelle que ce document a été adressé en amont à la présente séance aux élus et que l'agent en charge des finances se tient à leur disposition pour de plus amples informations.

Puis elle fait une présentation détaillée de la section investissement du Compte administratif. Monsieur Raoul de Rus, Conseiller municipal, souhaite connaître l'état d'avancement des opérations d'investissement. Monsieur le Maire prend la parole pour faire un exposé sur le suivi des opérations d'investissement. Monsieur De Rus soulève que des opérations d'investissement sont inscrites sur le budget et non réalisées. Monsieur le Maire répond que certains travaux n'ont pas encore été facturés, d'autres pourront être reportés sur le prochain exercice. Tenant compte des aléas qui font que des opérations ne seront pas réalisées comme il avait été prévu lors de l'élaboration du budget. Monsieur De Rus insiste sur le fait qu'il ne comprend pas pourquoi la totalité des sommes budgétisées ne sont pas dépensées et de ce fait pourquoi les budgétiser. Monsieur le Maire prend pour exemple la facture de Themelia qui va nous parvenir dans les prochains jours avant l'adoption du budget 2022 et qui est budgétisée dans l'opération réfection grand rue sur le budget 2021.

Madame Héléna POLDERVAART, Conseillère municipale, interrompt pour soutenir l'idée d'une gestion prudente du budget en raison de l'importance des investissements à venir, notamment la réfection de la Grand Rue.

Marie-Claude ROLLAND reprend la parole afin de terminer la présentation du Compte Administratif pour la partie investissement. Monsieur le Maire réitère la proposition de prendre contact avec l'agent en charge des finances si des précisions sont nécessaires, même si le Compte Administratif est voté ce soir.

Monsieur Alain JAME, Conseiller municipal, propose de voter simultanément le compte administratif 2021 et le budget 2022. Madame Marie-Claude ROLLAND précise que le choix est fait de séparer ces deux délibérations dans un premier temps par confort afin de ne pas surcharger les membres du conseil en chiffres, et afin de clôturer 2021 avant de préparer le budget 2022.

En conclusion, cette dernière rappelle les totaux des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

| Sections | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> | <u>Résultats</u> |
|---------------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Section de fonctionnement | 1 515 268.03 € | 1 950 175.90 € | 434 907.87€ |
| Section d'investissement | 1 096 691.25 € | 954 285.93 € | -142 405.32€ |

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil municipal puisse procéder au vote.

Madame Marie-Claude ROLLAND propose suite à cette présentation de procéder au vote. Après en avoir délibéré, le Compte Administratif est adopté à la majorité (0 voix CONTRE, 1 abstention de Monsieur Raoul De Rus et 17 voix POUR).

3 – Approbation du Compte de Gestion 2021 de la Commune

Madame Marie-Claude ROLLAND, Adjointe au Maire en charge des finances, précise que le compte de gestion nous a été fourni par Monsieur Aissa SIRINE, et que le Compte Administratif est conforme au Compte de

Gestion.

Madame Marie-Claude ROLLAND invite le Conseil Municipal à procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Compte de gestion.

Monsieur le Maire réintègre la salle de conseil.

4 - Délibération DETR Équipements sportifs

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire en charge des travaux, expose que suite à la consultation de la jeunesse Montredonnaise et des associations sportives, afin de développer l'ensemble des équipements sportifs de Lourtal, il convient de prévoir les investissements suivants : création d'un city stade et d'un skate-park, acquisition de filets de volley, achat de poteaux de rugby et mise en place de filets de protection pour les ballons, aménagement de l'espace accueil autour du complexe sportif avec l'installation d'un râtelier à vélos et 5 tables de pique-nique dont deux avec accès PMR ainsi que deux poubelles.

Madame Marie-Claude ROLLAND, Adjointe au Maire en charge des finances, propose de solliciter les aides de l'État (D.E.T.R.) et du Conseil Régional et départemental du Tarn, le plan de financement pourrait être le suivant :

| | |
|----------------------|--------------------|
| Etat (D.E.T.R.) 30 % | 39 488,08 € |
| Région 15 % | 19 744,04 € |
| Département 35 % | 46 069,42 € |
| Autofinancement 20 % | <u>26 325,38 €</u> |
| Total H.T. | 131 626,92 € |
| T.V.A. 20 % | 26 325,38 € |
| Total T.T.C. | 157 952,30 € |

Madame Aline COUTAREL, Conseillère municipale une des superviseuses du projet, rappelle l'investissement personnel des jeunes et fait part de l'obtention d'une aide de la CAF et l'obtention de près de 4 000 € de dons.

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur Raoul De RUS, Conseiller municipal, au sujet du terrain de tennis. Monsieur Jean MARTINEZ après avoir consulté les services techniques, il est envisagé de procéder au changement de la serrure et la restauration du sol du tennis.

Monsieur le Maire précise en marge de ce dossier que Monsieur Daniel CAMP a déposé une candidature pour « la ville la plus sportive », le résultat sera connu la semaine prochaine, le gain de cette action n'est que publicitaire.

Monsieur le Maire prend la parole et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Jean MARTINEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- APPROUVE le montant total de travaux à 131 626,92 € HT,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération d'équipements sportifs
- SOLLICITE les aides de l'État (D.E.T.R.) à hauteur de 30 %, de la Région à hauteur de 15 % et du Département à hauteur de 35 % du montant total hors taxes des travaux.

5 - Délibération DETR Imperméabilisation coupole observatoire

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire en charge des travaux, expose qu'il est nécessaire de refaire l'imperméabilisation de la coupole de l'observatoire du planétarium ainsi que la peinture.

Le montant total des travaux s'élèverait à 4 517,00 € HT et à 5 420,40 € TTC.

Monsieur Jean MARTINEZ propose de solliciter les aides de l'État (D.E.T.R.) et du Conseil Régional et départemental du Tarn, le plan de financement pourrait être le suivant :

| | |
|----------------------|-----------------|
| Etat (D.E.T.R.) 30 % | 1 355,10 € |
| Département 50 % | 2 258,50 € |
| Autofinancement 20 % | <u>903,40 €</u> |
| Total H.T. | 4 517,00 € |
| T.V.A. 20 % | 903,40 € |
| Total T.T.C. | 5 420,40 € |

Monsieur le Maire prend la parole et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Jean MARTINEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- APPROUVE le montant total de travaux à 4 517,00 € HT,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération d'imperméabilisation de la coupole de l'observatoire
- SOLLICITE les aides de l'État (D.E.T.R.) à hauteur de 30 % et du Département à hauteur de 50 % du montant total hors taxes des travaux.

6 - Délibération DETR Isolation phonique école de la Sigourre

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire en charge des travaux, expose qu'il convient d'isoler phoniquement la nouvelle classe de l'école de la Sigourre et changer la porte extérieure.

Le montant total des travaux s'élèverait à 5 010,48 € HT et à 6 012,58 € TTC.

Monsieur Jean MARTINEZ propose de solliciter les aides de l'État (D.E.T.R.) et du Conseil Régional et départemental du Tarn, le plan de financement pourrait être le suivant :

| | |
|----------------------|-------------------|
| Etat (D.E.T.R.) 30 % | 1 503,14 € |
| Département 50 % | 2 505,24 € |
| Autofinancement 20 % | <u>1 002,10 €</u> |
| Total H.T. | 5 010,48 € |
| T.V.A. 20 % | 1 002,10 € |
| Total T.T.C. | 6 012,58 € |

Monsieur Daniel CAMP, Conseiller municipal, constate que les taux de subvention ne sont pas tous identiques. Madame Marie-Claude ROLLAND, Adjointe au maire, explique que les subventions sont limitées à 80 % par dossier, et le dossier équipement sportif bénéficie d'une aide de la région que n'ont pas les autres dossiers.

Monsieur le Maire prend la parole et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Jean MARTINEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- APPROUVE le montant total de travaux à 5 010,48 € HT,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,
- APPROUVE le plan de l'isolation phonique de la nouvelle classe de l'école de la Sigourre
- SOLLICITE les aides de l'État (D.E.T.R.) à hauteur de 30 % et du Département à hauteur de 50 % du montant total hors taxes des travaux.

7- Délibération DETR Réfection toiture école Saint Martin

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire en charge des travaux, expose que la toiture de l'ancienne école de Saint Martin de Calmés doit être refaite et par la même occasion créer WC PMR.

Le montant total des travaux s'élèverait à 26 985,40 € HT et à 32 382,48 € TTC.

Monsieur Jean MARTINEZ propose de solliciter les aides de l'État (D.E.T.R.) et du Conseil Régional et départemental du Tarn, le plan de financement pourrait être le suivant :

| | |
|------------------|-------------------|
| (D.E.T.R.) 30 % | 8 095,62 € |
| rtement 50 % | 13 492,70 € |
| financement 20 % | <u>5 397,08 €</u> |
| H.T. | 26 985,40 € |
| .. 20 % | 5 397,08 € |
| T.T.C. | 32 382,48 € |

Monsieur le Maire prend la parole et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la proposition de Jean MARTINEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- APPROUVE le montant total de travaux à 26 985.40 € HT,
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération réfection toiture école St Martin et création d'un WC PMR
- SOLLICITE les aides de l'État (D.E.T.R.) à hauteur de 30 % et du Département à hauteur de 50 % du montant total hors taxes des travaux.

Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller municipal, demande pourquoi nous ne présentons pas le dossier pour les défibrillateurs, Madame Marie-Claude ROLLAND, Adjointe au maire, répond que le dossier ne rentre pas dans le cadre de la DETR après consultation des services compétents.

8- Cession chemin des Galinières

Le plan des lieux est affiché à l'écran de la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire explique qu'un courrier a été adressé à la Commune émanant de Monsieur BIRBES et Madame CUERQ qui souhaitent acquérir d'une partie du chemin des Galinières. Les demandeurs ont pour objectif de renforcer ce chemin étroit.

Monsieur Daniel CAMP, Conseiller municipal, explique qu'en effet le chemin a une portion pas praticable. Il signale son opposition à cette vente du fait qu'elle entravera la continuité du chemin. Madame Claude HUET, Conseillère municipale, ne s'oppose pas à cette vente si le chemin est tombé en désuétude. Monsieur CAMP affirme que ce chemin est emprunté par les promeneurs. Plutôt que le céder, il propose de chiffrer le coût des travaux de renforcement.

Monsieur le Maire précise que l'entretien d'un chemin rural desservant une habitation revient à la municipalité qui entretient. La Commune n'engage pas de frais sur les chemins ruraux pour toute autre utilité. Madame Claude HUET relève que c'est donc à la municipalité de s'occuper de l'entretien de ce chemin, Monsieur Jean-François COMBELLES, Adjoint au Maire, répond que le chemin est entretenu.

Madame Marie-Line CLUZEL, Conseillère municipale, précise que les propriétaires rencontrent un problème d'accès des camions jusqu'à l'habitation. Monsieur Jean-François COMBELLES rapporte sa visite sur les lieux et explique que les travaux envisagés Monsieur Birbes sont très coûteux. Madame Claude HUET précise qu'il faut être vigilant car en cas d'accident la responsabilité de la municipalité peut être mise en cause.

Monsieur le Maire propose le chiffrage de ces travaux et laisser ce dossier en suspend jusqu'au prochain conseil municipal.

9- Adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion du Tarn

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal que le Centre de Gestion du Tarn assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Au-delà des missions obligatoires, le Centre de Gestion du Tarn se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de gestion du Tarn afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion du Tarn propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- le conseil en organisation
- le conseil en mobilité professionnelle
- le conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en matière de Ressources Humaines.
- l'aide à l'archivage
- l'aide au recrutement
- l'intérim territorial
- la psychologie au travail
- la prévention de risques professionnels
- l'étude des droits à allocation chômage

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion du Tarn.

Monsieur le Maire précise que nous avons déjà deux missions en cours avec eux. Madame Marie-Line CLUZEL, Conseillère municipale, signale que le cout des missions ne sont pas excessives.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- DECIDE d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions favorables du Centre de gestion du Tarn jointe en annexe.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les cadres subséquents (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).

10- Granitarn consultation publique

Monsieur Le Maire a présenté au Conseil Municipal lors de la précédente réunion du Conseil municipal, en date du 7 janvier 2022, le courrier émanant de la société GRANITARN qui souhaite régulariser la situation administrative de sa zone de stockage de déchets inertes sur les parcelles EY 190, 197 et 201. Cette dernière a pour objectif de remettre en état de ce cette zone par la création d'une plateforme enherbée d'environ 1 500 m². Les stockages effectués sont uniquement des matériaux inertes (boues sèches, chutes de granits), la gestion des eaux sera améliorée afin d'éviter les ruissellements directs vers le ruisseau voisin. La zone est encaissée, sans habitation à proximité et les volumes stockés sont de faible importance.

Une enquête publique est en cours pour une durée de 4 semaines (du 20 décembre 2021 au 16 janvier 2022).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer et de donner leur avis sur cette demande d'enregistrement pour cette mise en conformité réglementaire et environnementale concernant la gestion et le stockage de déchets inertes.

Monsieur Raoul De RUS, Conseiller municipal s'est rendu sur les lieux, où il a pris des photos qu'il a adressé à l'ensemble des membres du Conseil municipal sur lesquelles on voit des pneus, des chaussures... Il a constaté que l'activité est arrêtée sur le site, l'objet de l'enquête publique est de donner un avis sur le projet de remise en état, or il constate que les travaux sont déjà réalisés. Il souhaiterait connaître l'origine de cette terre chargée de déchets.

Monsieur le Maire propose d'émettre des réserves sur les matières utilisées pour la re-végétalisation et le non-respect des procédures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 ABSTENTIONS, 0 voix CONTRE, 16 voix POUR), émet un avis favorable avec réserves sur cette mise en conformité des parcelles EY190, 197 et 201 propriétés de la société GRANITARN.

Les réserves portent sur la qualité de la terre végétale utilisée qui contient des déchets non biodégradables tels que des pneus, de vieilles chaussures...

11- Voirie – constitution d'un groupement de commandes avec la 3CT

Monsieur Le Maire rappelle qu'en dernier point de l'ordre du jour il a été rajouté en début d'Assemblée, une délibération portant sur la constitution d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes Centre Tarn. Monsieur le Maire explique que le groupement de commandes constitué entre la Communauté de Communes Centre Tarn et ses Communes membres pour réaliser des travaux de voirie sur la période 2018 - 2021 a montré son efficacité. Il propose en conséquence d'en constituer un nouveau pour la période 2022 - 2025.

Pour mémoire et conformément au Code de la Commande Publique, une convention constitutive en formalise le principe. Elle définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne un des membres du groupement, en l'occurrence la Communauté de Communes, comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant, à la notification et l'exécution du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre du groupement s'engage dans la convention à assumer les constats et le règlement des travaux à hauteur de ses besoins propres.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide de constituer avec la Communauté de Communes Centre Tarn et les autres Communes membres qui le souhaitent et ce conformément au Code de la Commande Publique, un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de travaux pour la période 2022 - 2025 pour les voiries communales et d'intérêt communautaire,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer la convention constitutive définissant les modalités de ce groupement dont une copie est jointe à la présente.

12- Questions diverses

12a- PISCINE MUNICIPALE

Mme Marie Claude ROLLAND, Adjointe au Maire, rapporte une information provenant de Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire, : Monsieur SAUVAGE Max n'assurera pas la fonction de maître-nageur pour la saison estivale à venir. Il convient donc de désigner un élu qui sera en charge du recrutement d'un maître-nageur. Monsieur Le Maire propose à Monsieur CAMP Daniel, Conseiller municipal, de prendre en charge le dossier, Monsieur CAMP Daniel accepte.

12 b- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Madame Helena POLDETVAART, Conseillère municipale, faisant référence à un email envoyé en amont de la séance présentant un projet de fresque sur le mur mitoyen du 2 avenue des Pyrénées, propose de demander d'autres devis avec présentation de la fresque à l'appui et de les soumettre à l'approbation de la population. Madame Dominique GODOT RAMADE, Conseillère municipale, propose la mise en place d'un groupe de travail avec quelques élus et des habitants.

12 c- TOURISME :

Daniel CAMP prend la parole pour annoncer que le samedi 19 mars, si la météo est favorable, la Communauté de Communes Centre Tarn en partenariat avec le CPIE et la municipalité invite la population à se mobiliser pour participer à nettoyer les déchets au chemin de Canto Coucut.

12 d- ELECTIONS PRESIDENTIELLES :

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il ne parrainera aucun candidat aux élections présidentielles.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h57

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022

| NOM Prénom | Signature |
|---|-----------|
| CHAMAYOU Jean-Paul | |
| COMBELLES Jean-François | |
| ROLLAND Marie-Claude | |
| MARTINEZ Jean | |
| BOCCALON Mélanie (Représentée par M. Jean-François COMBELLES) | |
| COMBES Didier | |
| LESCURE Jean-Pierre | |
| CLUZEL Marie-Line | |
| GODOT-RAMADE Dominique | |
| BRU Jean-Marie | |
| CAMP Daniel | |
| BARNA-LEGRAND Pascale (Représentée par Mme Dominique GODOT-RAMADE) | |
| POUSTOMIS Gaëlle | |
| POLDERVAART Héléna | |
| MARCOU MADER Pauline | |
| COUTAREL Aline | |
| JAME Alain | |
| HUET Claude | |
| De RUS Raoul | |